

CONSEILS POUR CHOISIR UN EXTERMINATEUR

PUNAISES DE LIT

Tout le monde peut se retrouver un jour avec des punaises de lit dans son domicile. Si vous avez des punaises de lit, vous n'avez pas à en avoir honte.

Si vous êtes locataires, avisez votre propriétaire le plus rapidement possible. Plus vite vous agissez, plus facilement le problème sera réglé.

Ce sont les propriétaires qui doivent mandater un exterminateur pour éliminer les punaises de lit dans leurs logements ou immeubles.

CONSEILS PRATIQUES

Pour aider les propriétaires dans le choix d'une entreprise d'extermination compétente, voici quelques conseils :

- Obtenir des références auprès des connaissances ou des voisins sur des entreprises d'extermination.
- Vérifier si l'entreprise possède un permis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et si leurs techniciens sont certifiés par le MDDELCC.
- Se renseigner auprès de plusieurs entreprises d'extermination avant de faire son choix :
 - Méthodes utilisées : au moins deux traitements sont nécessaires pour se débarrasser des punaises de lit, car les insecticides ne tuent pas les œufs des punaises de lit.
 - Produits employés : les insecticides utilisés contre les punaises de lit doivent être approuvés¹ (homologués) par Santé Canada.
 - Coûts des services : le prix le plus bas n'assure pas du meilleur service possible.

- S'entendre sur un plan d'action et son coût.
- Vérifier quelle garantie est offerte et sa durée.
- S'assurer que l'entreprise possède une assurance responsabilité.

LES BONNES PRATIQUES

Un exterminateur qualifié et compétent devrait :

- Inspecter le logement avant de faire un prix ou de commencer un traitement.
- Fournir par écrit un rapport d'inspection, un plan d'action, les services fournis et des consignes pour préparer le logement avant l'extermination.
- Informer des délais avant de réintégrer les logements après l'extermination.
- Éviter d'utiliser inutilement des insecticides : les matelas peuvent être traités à la vapeur.
- Travailler avec le propriétaire jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de punaises de lit.
- Donner des conseils sur la prévention des infestations de punaises de lit.
- Traiter ses clients avec respect.

Pour plus de renseignements :
lespunaisesdelit.info

© Ville de Montréal et Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2014



¹ Pour consulter la liste des produits homologués par Santé Canada : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>